



Coupable, mais que va t-il se passer?

Par **monange2003**, le **22/01/2008 à 15:38**

Mon employeur après harcèlement moral, que je ne pouvais prouver, m'a licencié en m'obligeant à accepter le minimum. Je me suis retrouvé de plus en plus dans la M---E financière... tout n'a fait que se dégrader. Au bord du gouffre et en colère j'ai détourné environ 3500 euros. Un chèque qu'il me restait et que j'ai falsifié. Comme les associés eux même étaient occupés à se battre sans arrêt, ils n'ont rien vu pendant 6 mois. Mais bien sûr je savais que ça ressortirait à un moment. Et ça y est. L'un d'entre eux l'a vu. De tout façon il me restait ça ou vendre mes charmes... alors je crois que je ne regrette pas. Aujourd'hui si demain de j'ai pas la somme ils me menace d'aller à la police, ça encore j'assume. Mais aussi d'aller voir mon tout nouvel employeur. Je ne demande pas de l'aide, je sais que c'est fini pour moi. Je veux savoir ce qu'il va m'arriver. Que se passe t-il si demain je vais moi même à la gendarmerie? Et ce qu'il m'ont fait il y a un an, ça ne peut pas m'aider un peu? La bonne nouvelle est que je n'ai même plus envie de vendre mes charmes pour survivre... je suis arrivée en bout de course.... Mettre fin à mes jours... ou disparaître.... des fois j'y pense. Tout bascule si vite. Et c'est ma faute je le sais. Dire que certains détournent des milliards... et sans être inquisiteur...

Par **mademoiselle_k**, le **22/01/2008 à 18:46**

bonsoir, tout d'abord je tiens à vous témoigner tout mon soutien et les conséquences du harcèlement au travail sont parfois désastreuses et la détresse psychologique que vous ressentiez à ce moment là on surement du jouer dans l'acte de falsification. Malheureusement ceci n'excuse pas votre acte et par avance je vous annonce qu'il sera délicat de faire valoir le fait d'harcèlement afin d'excuser votre geste. Cela étant votre vie n'est pas fini pour autant loin de là il est vrai que l'infraction de falsification de chèque est un

délit puni au maximum de 7 ans de prison [fluo]attention ceci est un maximum abstrait prévu par le code pénalrnceci ne correspondra pas à votre peine, je présume que vous n'avez pas de casier judiciaire , en outre la somme détournée est faiblevous pouvez vous en tirer avec du sursis (une peine sera prononcée mais vous ne l'effecturerez pas elle sera applicable uniquement si vous recommencez[/fluo][s]/[s])rn rnje vous conseille d'une part de prendre contact avec un avocat pour lui exposer les faitsrnde'autre part essayez **d'apaiser la situation** avec vos ex employeurs en leur montrant votre bonne foi et votre accord pour que le remboursement se règle à l'amiable via une conciliationrnrnsi ils ne sont pas d'accord témoigner de votre bonne foi en assumant les conséquences judiciaires sera le plus sageil s'agit pour vous de calmer la situation afin d'éviter qu'ils contactent votre actuel employeur rnrnrnde toute façon on en est pas la encorernrnalors je vous en prie arrêtez de penser au pire , calmez vous , il y a des choses plus graves dans la vie,rn**je reste à votre disposition pour vous aider rnon reprendra les événements point par point inutile de paniquer outre mesure[s]/[s]**en attendant de vos nouvellesrnbonne soirée

Par **monange2003**, le **22/01/2008 à 19:31**

Merci de votre écoute.rnrnLa personne qui a repris la société, un des 3 associés est devenue à moitié hystérique quand elle a découvert ça.rnJe doute que cela se passe bien.rnIls me mettaient déjà la pression il y a un an, pour n'importe quoi, alors là elle jubile.Elle peut être encore plus sans pitié.rnrnEn fait je n'ai aucun problème pour assumer mes actes.De toute façon, il le faut.Je ne sais pas comment j'ai pu être stupide à ce point...D'un autre côté à cause d'eux j'étais au bord de la saisie alors...rnCe qui me rends malade c'est que je la connais, c'est une folle furieuse, elle adore mettre les gens au tribunal et les harceler, elle et qu'elle ne va pas me louper, elle va aller voir mon employeur. Mais bon, j'assumerai aussi....et je me chercherai aussi un nouveau boulot!rnJe suis tellement à bout que j'envisage de démissionner demain. Comme ça quoi qu'elle fasse tant pis.rnMais j'ai peur qu'elle appelle ma famille, qu'elle me diffame....là je ne crois pas que je supporterai de faire du mal à mon entourage...rnEn fait c'est ça qui me rends folle et prête à tout.rnrnDonc demain je vais devoir lui annoncer que je n'ai pas l'argent cash, et ça va très mal tourner...rnrnEt après je fais quoi? Je vais me dénoncer à la gendarmerie?rnJe risque une garde à vue?rnJe crois presque que j'aimerais qu'il me garde...tellement je suis désespérée.rnElle ne va jamais me laisser tranquille. Je l'ai déjà vu à l'oeuvre avec d'autres...rnrnEt quand j'aurai été condamnée (je n'ai aucun antécédent si ce n'est un interdit bancaire), j'aurais un casier? Me sera t-il possible d'être enregistré au Tribunal de Commerce?rnrnUn avocat...mais je n'ai pas un sou.Je suppose que demander l'aide juridique c'est toute une paperasse...